



**Doc. 13218**  
29 mai 2013

## La situation des femmes dans les démocraties en construction au lendemain des révolutions arabes

### Proposition de recommandation

déposée par Mme Fatiha SAÏDI et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les soulèvements qui ont secoué l'Afrique du Nord et le Proche Orient depuis janvier 2011 ont suscité de grands espoirs dans les pays concernés et dans le monde entier.

Depuis, le printemps arabe a produit des fruits. Plusieurs pays ont tenu des élections jugées généralement adéquates aux standards internationaux et ils sont en train de créer ou renforcer des institutions démocratiques.

Malgré ces développements, la vie des femmes n'a connu aucune amélioration majeure. Leur rôle dans la société n'a pas changé et leur représentation politique s'est dans la plupart des cas réduite.

Des signaux d'alarme continuent d'arriver de tous les pays de la région. En Tunisie, la notion d'égalité entre femmes et hommes qui semblait acquise depuis des décennies a été parfois remise en discussion au cours des travaux de l'Assemblée nationale constituante. En Egypte, la constitution récemment adoptée «restreint les libertés fondamentales et ignore les droits des femmes», d'après Amnesty International. En Lybie les femmes occupent 16,5% des sièges du parlement, mais leur nouveau rôle dans la politique n'est pas consolidé et suscite des réactions négatives de la part de certains partis.

Tout cela nous rappelle que rien n'est définitivement acquis en matière de droits des femmes: la «fenêtre d'opportunités» pour le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région pourrait vite se refermer.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne devrait pas abandonner l'attitude d'attention et de vigilance qu'elle a énoncée dans sa Résolution 1873 (2012) sur l'égalité entre les femmes et les hommes: une condition du succès du Printemps arabe. Elle devrait analyser la situation des femmes dans ces pays, non seulement du point de vue constitutionnel et législatif, mais également dans le contexte de la réalité sociale et économique actuelle, en vue d'informer le Comité des Ministres et d'orienter les activités de coopération du Conseil de l'Europe dans la région.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

SAÏDI Fatiha, Belgique, SOC  
BİLGEHAN Gülsün, Turquie, SOC  
BOCKEL Jean-Marie, France, PPE/DC  
BOURZAI Bernadette, France, SOC  
CORREIA Telmo, Portugal, GDE  
GAFAROVA Sahiba, Azerbaïdjan, GDE  
GUZOWSKA Iwona, Pologne, PPE/DC  
KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, GDE  
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE  
MENDES BOTA José, Portugal, PPE/DC  
MOGHERINI REBESANI Federica, Italie, SOC  
OHLSSON Carina, Suède, SOC  
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC  
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC  
SCHEMBRI Deborah, Malte, SOC  
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE  
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC  
TZAKRI Theodora, Grèce, SOC  
VÁHALOVÁ Dana, République tchèque, SOC  
WURM Gisela, Autriche, SOC  
ZAPPONE Katherine, Irlande, NI  
ZIMMERMANN Marie-Jo, France, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste  
NI: non inscrit dans un groupe